Les visites domiciliaires étaient abolies, sauf le cas d'intérêt de l'état justifié par un mandat du comité de sûreté publique.

Le 24 mars, le gouvernement provisoire décrète que les employés nommés ou confirmés ne sont pas tenus de prêter serment, parce qu'il ne voit pas la nécessité d'exiger des garanties ou des promesses de fidélité à l'intérêt commun et au bien de la patrie.

Une proclamation du gouvernement provisoire en date du 26, ordonne l'organisation immédiate d'une armée mobile, nomme M. Théodore Lechi général en chef de toutes les forces militaires et fait un appel aux braves de tous les pays en faveur de la cause italienne.

C'est le 26 mars, à midi, que les troupes piémontaises ont fait leur entrée à Milan, au nombre de 6 mille hommes d'infanterie, 500 chevaux et 8 pièces d'artillerie.

« Gênes, 29 mars.

« Il n'est pas vrai, ainsi que l'ont annoncé certaines feuilles, que l'ambassade britannique près la cour de Turin ait protesté contre la conduite de Charles-Albert. Ce diplomate s'est borné à donner au roi le conseil sincère de ne pas se mêler des affaires de la Lombardie.

« Les autrichiens ont abandonné, le 25, la forteresse de Ferrare et la ligne de l'Adda, et se sont retirés sur l'Adige.»

« Naples, 28 mars.

« La nouvelle de la révolution de la Lombardie nous est parvenue le 25 courant, et dès qu'elle fut connue, le peuple se porta en masse à l'ambassade d'Autriche, renversa les écussons qui en décoraient la façade et les traîna jusqu'à la place *della Vittoria*, et les brûla. De là la foule se porta à l'hôtel du ministre Bozzelli en criant : A bas le ministère ! à bas Bozzelli, le renégat, le traître à la patrie !

« Le 27 au matin, plus de trois mille personnes se réunirent près du palais-Royal avec deux drapeaux tricolores et un drapeau lombard, aux cris de : A bas le mauvais gouvernement ! Secours aux Lombards !

« La cavalerie se mit aussitôt en bataille devant la porte du palais, chargea ses armes et dégaina le sabre. Mais cette manifestation ne fit qu'accroître l'exaspération ; la foule grossissait toujours et les cris devenaient plus menaçants. Alors M. Gabriel Pepe, colonel de la garde nationale, sortit du palais, et au nom du roi, promit que le ministère serait changé et que des ordres seraient donnés pour secourir les Lombards.

« Dans la soirée du 26, le peuple s'assembla de nouveau dans l'intention de brûler aussi les écussons de l'ambassade russe ; les Russes reçurent l'ordre d'aller s'opposer à ce projet à huit heures du soir, la foule se porta devant l'hôtel de M. Serracapriola et successivement devant ceux des autres ministres, en proférant les mêmes cris : A bas le ministère !

« Tous les ministres ont donné leurs démissions qui ont été acceptées ; mais la composition d'un nouveau cabinet rencontre des difficultés très graves, parce qu'on ne veut pas se départir des *vieilles habitudes*. Cependant si le roi n'agit pas vite, le peuple pourrait bien lui dire : *Il est trop tard!* et agir à sa place.

« Hier, 27, à six heures du soir, un vapeur anglais venant de Palerme a apporté le discours d'ouverture du parlement de Sicile prononcé par le président En lisant ce document remarquable, il est impossible de ne pas admirer toutes les grandes choses opérées en si peu de temps par le gouvernement provisoire. Le séance d'ouverture a été magnifique et l'ordre admirable. Le prince-lieutenant a élu Ruggiero Settimo régent, et s'est constitué en permanence. »

A propos des grands mouvemens de toute l'Italie, le *Journal des Débats* émet les réflexions suivantes :

« L'Italie extérieure se montre vivement préoccupée de la grande lutte engagée désormais contre l'Autriche par la Lombardie, le Piémont et la Vénétie. Dans la crainte que cette lutte ne prolonge et qu'elle entraîne une guerre sérieuse, il est à désirer que la solidarité de toutes les parties de l'Italie se manifeste par un concours actif, que cette guerre nationale soit soutenue par tout le monde, par les Toscans, par les Romains, par les Napolitains et les Siciliens, comme elle l'est déjà par les Milanais et les Piémontais. Cette idée, mise en avant par la *Concordia* de Turin, ne peut manquer de se généraliser et d'être bientôt développée par tous les organes de la presse italienne. L'Italie ne réclame point de secours extérieurs, elle n'en veut pas ; l'appui moral et la sympathie énergique de la France et de la Suisse lui suffisent ; elle ne demande pas autre chose à ses deux alliés naturels que cet appui moral. C'est par elle même, c'est par les seuls Italiens qu'elle veut exister indépendant. Mais il faut que toutes les fractions de la nation italienne concourent à ce but. On verrait donc bientôt des contingens de Naples, de Rome et de Sicile se joindre à ceux du Piémont et de la Toscane qui viennent d'entrer en campagne dans la Lombardie. Cette conséquence est logique, du moment que la Péninsule tout entière a déclaré son affranchissement et résolu de constituer une confédération d'Etats reliés par le sentiment de l'unité nationale. L'Italie, en cela, ne ferait autre chose que ce que fait l'Allemagne en ce moment. »

Le *Journal d'Odessa* du 7 avril publie le manifeste suivant :

« Nous, Nicolas Ier, Empereur et Autocrate de toutes les Russies, etc., etc., etc.

« Savoir faisons :

« Après les bénédictions d'une longue paix, l'Europe occidentale se trouve aujourd'hui livrée à des troubles qui menacent d'amener le renversement de toute autorité légitime, de tout ordre social.

« L'émeute et l'anarchie, qui d'abord ont éclaté en France, n'ont pas tardé à franchir la frontière de l'Allemagne, et s'y répandant comme un torrent destructeur dont la fureur s'accroît à raison des concessions faites par les gouvernemens, ont fini par atteindre l'Empire d'Autriche et le royaume de Prusse, nos alliés.

« Aujourd'hui, l'audace révolutionnaire, ne connaissant plus de bornes, ose même dans sa démence menacer la Russie dont Dieu nous a confié les destinées.

« Qu'il s'en soit pas ainsi ! A l'exemple de nos prédécesseurs, fidèles à la sainte foi orthodoxe, après avoir invoqué le secours du Dieu Tout-Puissant, nous attendons nos ennemis de pied ferme, de quelque côté qu'ils viennent ; et sans ménager notre personne, nous unissant plus étroitement que jamais à notre sainte Russie, nous défendrons l'honneur du nom russe et l'inviolabilité de nos frontières.

« Nous sommes persuadé que chaque russe, chacun de nos fidèles sujets, répondra avec joie à l'appel de son souverain ; que notre antique devise : « Foi, le Tsar et la Patrie », Nous ouvrira aujourd'hui notre cœur et nous conduira à la victoire. Et alors pénétrés d'un sentiment de pieuse reconnaissance comme nous sommes aujourd'hui pleins d'une sainte confiance en Dieu, nous nous écrierons tous ensemble :

« *Seigneur, sauve le peuple! sauve le peuple, et exaucez-nous quia nos invocamus Deus!*

« Donné à St Pétersbourg le quatorzième jour du mois de mars de l'an de grâce mil huit cent quarante huit et de notre règne le vingt-troisième.

« Signé : NICOLAS. »

A l'occasion du manifeste qu'on vient de lire, le *Journal d'Odessa* du 11 avril, que nous avons reçu avant-hier, fait les réflexions suivantes :

« Nous avons publié ces jours derniers le manifeste émis par S. M. l'Empereur, à l'occasion des commotions qui agitent l'Europe occidentale. Tous les fidèles sujets de Sa Majesté en auront compris le sens. C'est le langage de la religion, le langage de la patrie, tel que dans les jours d'épreuve ou d'attente, nos souverains le font d'ordinaire entendre à la nation Russe. Habitués néanmoins à voir trop souvent dans l'étranger les autres paroles du gouvernement impérial donner lieu aux interprétations les plus fausses, nous pensons qu'il peut être utile de prévenir par quelques éclaircissemens, les conséquences erronées qu'on voudrait déduire de ce manifeste.

« Ce serait se méprendre étrangement que de chercher à y découvrir quelque chose d'inquiétant pour la paix. Rien ne serait plus loin de la pensée du pouvoir suprême, et ce serait une présence d'excitations dirigées du dehors contre nous-mêmes, il était naturel que l'Empereur fit appel au sentiment national. En effet, non seulement en France, où l'émigration polonaise trouve appui dans les autorités, mais aux Hongrie, en Russie, en Allemagne, ont retenti partout contre la Russie des clameurs provocatrices. Des corporations, des assemblées représentatives, même des feuilles semi-officielles, s'en sont constituées les échos On a fait un crime aux gouvernemens renversés, ou modifiés par l'émeute, des rapports de bonne intelligence qu'ils entretenaient avec notre cabinet. A la nouvelle des événemens qui ont amené la proclamation de la république en France, on nous a supposé gratuitement des vues d'agression. Avant de savoir s'il nous conviendrait de sacrifier notre sang pour des intérêts étrangers, on a répudié hautement notre alliance. On s'est efforcé de faire un épouvantail de notre nom, et comme pour se prémunir contre toute intervention de notre part, avant d'être sûr que nous menacions, on nous a menacés nous-mêmes.

« La surprise est le seul sentiment qu'aient pu nous causer ces manifestations; car nous n'avons pas souvenir que la Russie ait, de notre temps, lésé les droits ou enfreint d'aucune façon l'indépendance de l'Allemagne.

« L'histoire du reste n'est là pour attester au monde de quel côté est venue l'invasion. Elle dira si c'est au profit ou au préjudice des peuples allemands que nous leur avons offert notre alliance. Les esprits inquiets peuvent donc se calmer. Pas plus en Allemagne qu'en France, la Russie ne veut s'ingérer dans les changemens qui ont eu lieu ou qui pourront survenir encore dans leurs autres gouvernements. Elle ne médite pas d'agression. Elle veut la paix ; elle en a besoin pour travailler sans division au développement de sa prospérité intérieure.

« Que les peuples de l'Occident se tiennent, s'ils le veulent, à travers les révolutions, à la poursuite du bonheur social ; que chacun d'eux se choisisse librement la forme du gouvernement qu'il se croira propre. La Russie assistera, sans s'associer, aux expériences qu'ils vont tenter. Elle ne portera pas envie à leur destin, s'il est enfin amélioré du sein de l'anarchie et des désordres.

« Quant à elle, c'est du temps et de la sollicitude éclairée de ses souverains qu'elle attend les progrès ultérieurs de sa condition sociale.

« Mais comme en dépit des imperfections et des misères inséparables du mal état de société, de toute forme de gouvernement, si parfaite qu'elle soit, la stabilité est à ses yeux le besoin le plus indispensable; comme, sans cette stabilité, il n'y a ni puissance politique au dehors, ni crédit, ni commerce, ni industrie, ni richesse nationale au dedans, la Russie ne saurait pas supporter cette stabilité si précieuse. Elle ne souffrira pas que la propagande étrangère vienne souffler chez elle le feu de la sédition ; que sous prétexte de reconstituer des nationalités éteintes, on prétende détacher d'elle ancune fraction des membres divers dont se compose l'unité de son Empire.

« Si la guerre éclatait enfin; si des hostilités venaient à sortir du chaos de tant de bouleversemens, de tant de droits remis en question, de tant de prétentions rivales, la Russie examinera, dans son intérêt matériel, si, et jusqu'à quel point il lui convient d'entrer dans les querelles d'état à état, de peuple à peuple.

« Seulement elle ne perdra pas de vue les circonscriptions de territoire et l'état de possession auxquelles elle a donné sa garantie, et elle est bien résolue à ne point souffrir que l'équilibre politique et territorial, s'il venait à être modifié, puisse l'être à son préjudice.

« Jusque là elle se maintiendra dans une stricte neutralité, spectatrice des événemens; inoffensive, mais vigilante. En un mot, elle n'attaquera point, si elle n'est point elle même attaquée ; elle respectera scrupuleusement l'indépendance et l'intégrité de ses voisins, si ses voisins ont soin de respecter son intégrité et son indépendance. »

Hier, une des Sultanes est accouchée d'une princesse à laquelle on a donné le nom de *Sabiha*. Un hatti-chérif adressé à S. A. le Grand-Vézir pour notifier à la Porte cet heureux événement, a été lu avec le cérémonial accoutumé par S. Exc. le ministre des affaires étrangères, dans la grande salle du conseil, en présence de tous les fonctionnaires réunis.

Des salves ont été faites par les batteries de terre et les bâtimens de la flotte. Pendant trois jours, ces salves se reproduiront aux cinq heures de la prière, les bâtimens resteront pavoisés, les établissemens publics et les hôtels des fonctionnaires seront illuminés en signe de réjouissance.

En vertu de l'arrangement intervenu, en 1840, entre la Porte et l'Egypte, avec l'adhésion des Puissances signataires du traité du 15 juillet, les fonctions de gouverneur de l'Egypte sont déclarées héréditaires dans la famille de Méhémet-Ali, en suivant l'ordre de succession usité dans les pays musulmans. Aux termes de cet arrangement, la vice-Royauté doit échoir à Ibrahim pacha, à la mort de Méhémet-Ali. En dernier lieu, le vice-roi et son héritier direct s'étaient rendus en Italie pour motifs de santé, et le gouvernement de l'Egypte avait été laissé par *interim* à Abbas pacha, petit-fils de Méhémet-Ali. Le vice-roi et Ibrahim pacha, après avoir séjourné quelque temps, l'un à Naples et l'autre en Toscane, sont retournés à Alexandrie. Mercredi dernier, à l'arrivée du paquebot d'Alexandrie le *Réchid*, le bruit s'est répandu que la santé de Méhémet Ali pacha et son grand âge ne lui permettant plus de continuer ses fonctions, il les avait résignées entre les mains de son héritier direct, Ibrahim pacha, en désignant en même temps Abbas pacha comme gouverneur du Caire. Cette nouvelle, qui avait pris ici beaucoup de consistance, était inexacte, il n'y a rien de changé dans le gouvernement de l'Egypte.

Le paquebot anglais de station, le *Tartarus*, sur lequel le ministre d'Angleterre, Lord Cowley, s'était embarqué pour se rendre à Trieste, est arrivé jeudi dernier à Constantinople. On a reçu par cette voie des nouvelles de Venise du 3 avril. Le gouvernement provisoire continuait à fonctionner. La nouvelle donnée précédemment par le *Journal du Lloyd* que deux frégates anglaises bloquaient le port de Venise, était inexacte.

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi dernier à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

Par ordonnance impériale en date du 11 avril:

Chakir éfendi, ancien contrôleur des dépenses de l'armée d'Arabie, a été nommé intendant des mines de l'Empire.

Par ordonnance impériale en date du 12: Guiritli Zadé Méhémet bey a été élevé au grade de vézir.

## NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. le Sultan s'est rendu, avec sa suite ordinaire, à la mosquée de Béchiktacha, pour y assister à la prière de midi.

— Un courrier extraordinaire est arrivé, mercredi de nier, à la mission de Russie, avec des dépêches pour M. de Titow, et le lendemain, dans la matinée, le ministre de Russie s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, avec lequel il a eu une conférence.

— Mardi dernier, dans la matinée, S. Exc. M. le comte de Stürmer, internonce d'Autriche, s'est rendu chez S. Exc. le ministre des affaires étrangères, avec lequel il a eu une conférence.

— Le chargé d'affaires de Sardaigne, M. le baron Tecco, s'est rendu mercredi matin chez S. Exc. le ministre des affaires étrangères, avec lequel il a eu une conférence.

— Hier, samedi, S. Exc. l'internonce d'Autriche a invité tous ses nationaux à assister à un *Te Deum* qui a été chanté dans l'église de Sainte-Marie pour remercier le Ciel de la constitution et des réformes octroyées par l'Empereur à toutes les provinces de la monarchie autrichienne.

— Kiamil pacha, qui a été nommé en dernier lieu gouverneur de la province de Damas, est parti hier, à bord du bateau à vapeur de l'état l'*Ereykli*, pour se rendre à son poste. Kiamil pacha est un des meilleurs fonctionnaires de l'empire, et dans les diverses fonctions que la confiance du Sultan l'a appelé à remplir, il a toujours fait preuve de dévouement aux intérêts du pays.

— Nous avons annoncé précédemment que le gouvernement, voulant adresser des instructions au gouverneur de Bagdad relativement à la formation de la nouvelle armée de l'Irak, avait décidé d'envoyer à Bagdad, Ahmed bey, fils de ce gouverneur, qui a résidé longtemps auprès de son père et connaît parfaitement tout ce qui a rapport à cette province. Ahmed bey s'embarquera vendredi de la semaine prochaine sur le paquebot de Trébisonde pour accomplir sa mission. S. M. voulant donner à Nedjib pacha un témoignage de sa haute satisfaction, a chargé, en outre, Ahmed bey de lui remettre une riche décoration en brillants.

— Jeudi dernier, Monseigneur Ferrieri, ambassadeur du Pape à Constantinople, s'est rendu, avec toutes les personnes qui composent sa mission, à San-Stefano, chez M. Boghos Dadian, directeur des poudrières impériales, qui a servi à ses hôtes un magnifique déjeûner. Dans la journée, Monseigneur Ferrieri a visité avec le plus grand intérêt les établissemens impériaux de San-Stefano, et le lendemain, il est retourné à son hôtel de Péra, plein de satisfaction de l'accueil distingué qui lui a été fait par M Boghos Dadian.

— Le bateau à vapeur sarde le *Tripoli*, qui a amené à Constantinople l'ambassadeur du Pape, a reçu l'ordre de Turin de se rendre sans retard en Italie. Le *Tripoli* partira ce soir ou demain.

— On nous écrit de Bruxelles que sir Stratford Canning arrivé dans cette ville le 20 mars, en était reparti le 25 avec sa famille par la voie de Vienne, se rendant à Constantinople pour y reprendre ses fonctions d'ambassadeur de S. M. Britannique près de la S. Porte.

— Mardi dernier, dans la nuit, un incendie s'est déclaré à Djihanguir ; deux maisons et une boutique sont devenues la proie des flammes.

## AVIS.

### ADMINISTRATION DES POSTES FRANÇAISES.

Le public est prévenu que le jour de départ du paquebot de l'état, les lettres et journaux seront reçus à l'affranchissement jusqu'à 2 heures du soir, et que la dernière levée de la boîte, pour les lettres non affranchies, aura lieu à 3 heures 1/2 précises.

Les lettres qui seront jetées à la boîte après cette heure là, ne partiront que par le paquebot suivant.

Péra, le 16 avril 1848.

*Le Directeur P. I. des postes françaises,*
FERRIER.

*(Correspondances particulières.)*

SYRIE. BEYROUTH, 10 *mars*. — Je vous ai parlé, dans la lettre que je vous ai adressée le 26 février, du projet adopté par le gouvernement de S. M. Impériale le Sultan, de mesurer le Liban, et de former un nouveau cadastre pour la juste répartition du *miri*. A ce propos, j'ai eu l'occasion de vous faire une petite description de cette contrée, et de vous transmettre en même temps l'historique de l'importance de la question du miri. Maintenant, je me fais un plaisir de pouvoir vous annoncer que, par les soins, la sagesse et le zèle du gouvernement-général Mustafa pacha, les deux conseils de la Montagne, après plusieurs conférences dans lesquelles ce projet a été pris en sérieuse considération, ont présenté à S. Exc. plusieurs *mazbata* ou rapports sur les mesures à suivre à cette occasion. Voici en quoi consistent ces mesures :

1. Choisir dans chacun des 24 districts du Liban, trois personnes, savoir : un secrétaire, un inspecteur et un estimateur, ce qui donnera un total de 72 personnes.

2. Ces 72 personnes doivent être choisies parmi toutes les sectes religieuses qui habitent le mont Liban, et se composer de la manière suivante, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| 12 Musulmans | | |
| 12 Metwalis | distingués en | 24 secrétaires |
| 12 Druses | | 24 inspecteurs |
| 12 Maronites | | 24 estimateurs. |
| 12 Grecs Cathol. | | |
| 12 Grecs Anciens. | | |
| 72 | | 72 |

3. Ces 72 personnes seront divisées en 4 commissions égales composées, chacune, de la manière suivante :

| | Inspecteurs. | Secrétaires. | Estimat. |
|---|---|---|---|
| Maronites. . . | 1 | 1 | 3 |
| Druses . . . . | 1 | 1 | 3 |
| Musulmans . . | 1 | 1 | 3 |
| Metwalis. . . | 1 | 1 | 3 |
| Grecs Cathol. | 1 | 1 | 3 |
| Grecs Anciens. | 1 | 1 | 3 |
| | — | — | — |
| | Total. | 18 | |

Ces quatre corps ou commissions d'arpenteurs-surveillés par deux inspecteurs-généraux choisis parmi les membres des deux conseils du Liban, seront chargés d'opérer le mesurage et de former le nouveau cadastre.

Je ne manquerai pas, dans ma prochaine lettre, de vous écrire comment ils s'y prendront pour arriver au but.

Depuis quelques jours, M. Basily, consul-général de Russie, est parti pour Jérusalem ; à son retour de la Ville Sainte, M. Basily ira faire un voyage en Europe, en vertu d'un congé qu'il a reçu de son gouvernement.

Toute la colonie européenne a appris, avec le plus grand plaisir, que M. de Wildenbruch, consul-général de Prusse pour la Syrie et l'Egypte, qui était allé passer quelques mois à Berlin en vertu d'un congé de son gouvernement, sera de retour à Beyrouth au mois de mai prochain.

M. Joseph Timoni, chancelier du consulat de S. M. Brit-unique à Damas, s'embarque aujourd'hui sur le bateau à vapeur du Lloyd autrichien l'*Imperatore*, pour se rendre à Constantinople. M. Timoni est chargé de présenter à l'ambassadeur anglais des cadeaux que lui envoie la mère du Chah de Perse.

M. Wortabet, Orientaliste anglais, vient d'arriver de Damas où il a séjourné depuis quelques mois pour l'achat de manuscrits arabes. M. Brestin a fait l'acquisition de plus de 100 volumes très intéressants et dont la plupart sont des histoires, des chroniques, des livres de jurisprudence musulmane, des commentaires etc., etc.

Sur le bateau à vapeur français du 6 de ce mois, s'est embarqué, pour Marseille, Monseigneur Trioche, évêque de Babylone.

On dit que les chemins entre Hama, Homs et Alep, ne sont pas très sûrs à cause des excursions qu'y font les hordes des Arabes Anézis et Mawalis. Nous espérons que le gouvernement de S. M. le Sultan ne tardera pas à prendre les mesures nécessaires au maintien de la sûreté des communications.

DAMAS. 29 *mars*. — La nouvelle du rappel de Safveti pacha à Constantinople, est arrivée par la dernière poste à Damas et y a produit des sensations diverses sur la population.

Ali-agha-el-Nouss, Moudir du district de la vallée l'Elbequa, a été arrêté, ces jours derniers, et mis en prison pour avoir reçu et dissipé la somme de 75,000 piastres destinées à payer les cultivateurs des villages de sa juridiction pour l'orge et le blé fournis par ces derniers à l'armée de Syrie.

Le dénombrement de la population est terminé, mais nous n'avons pas encore pu en connaître le chiffre.

On vient d'établir, à Balbec, un Hôtel destiné à recevoir les voyageurs qui iront visiter les ruines d'Héliopolis.

GRÈCE. ATHÈNES, 10 *avril*. — Depuis plusieurs jours, des bruits étranges circulaient dans cette capitale, sur un prétendu projet de loi, et des bruits acquéraient quelque consistance, en présence des mesures extraordinaires que prenait l'autorité. Nous étions au 6 avril, anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la Grèce; c'est dans ce jour que de grands événemens allaient s'accomplir, et les ministres eux-mêmes tremblaient tellement devant cette éventualité, qu'ils avaient engagé le roi à faire un voyage jusqu'à Nauplie pour se trouver absent de la capitale, durant la célébration de la fête nationale. Heureusement le roi pensant à l'effet qu'une telle démarche devait produire sur l'esprit du peuple, n'a pas voulu se rendre à l'avis de ses ministres. C'est alors qu'eut lieu une tactique inexplicable jusqu'ici de la part des adhérents de la cour : soudain, la nouvelle se répandit que le général Tzavellas, ci-devant ministre de la guerre, enrôlait des gens et organisait une invasion contre la Turquie ; des émissaires auraient été envoyés de toutes les provinces à cet effet ; on parlait tout haut de ces préparatifs, pendant que tout le monde achetait de la poudre et des balles, à tel point qu'on a épuisé tous les magasins. On dit que la Légation ottomane aurait fait des démarches auprès du ministère grec qui, pressé de ce côté, a adressé la circulaire suivante aux nomarques du roy ume :

ROYAUME DE GRÈCE.

*Le ministre de l'intérieur aux nomarques du Royaume.*

Le bruit s'est répandu que quelques uns font des préparatifs à l'effet d'organiser une invasion contre les provinces limitrophes ottomanes dans le but de troubler la tranquillité des habitans de ces contrées.

Quoique nous ne croyions pas à l'existence de ces mesures, nous avons cependant jugé nécessaire d'appeler votre attention sur ce grave sujet et de vous inviter à faire, au plus tôt, des recherches avec la plus grande ponctualité, pour nous renseigner si, en effet, un mouvement semblable se prépare dans les provinces placées sous votre juridiction et de prendre immédiatement, de concert avec les autorités militaires compétentes, les mesures les plus propres à en rendre impossible la réalisation.

Le gouvernement de S. M. le Roi, ayant à cœur le maintien des relations amicales entre la Grèce et la Turquie, ne permettra d'aucune manière des mouvemens que l'on préparerait pour troubler la tranquillité et la sûreté des frontières ottomanes, et il aura soin de faire poursuivre et punir, suivant toute la rigueur des lois, ceux qui oseraient entreprendre quelque chose tendant à ce but.

Ces gens ne doivent pas ignorer que les lois helléniques ( voyez art. 3 du Code Penal ) pourvoient et punissent les crimes et les délits commis à l'étranger comme s'ils l'étaient dans l'intérieur de l'état.

Il est donc de votre devoir, M. le nomarque, aussitôt que vous serez informé qu'un citoyen grec a tenté de commettre ou a commis un acte de cette nature, de le déférer au Procureur du Roi compétent et de vous entendre avec lui, afin qu'il soit poursuivi rigoureusement et puni selon les lois.

Vous nous informerez le plus tôt possible du résultat de vos investigations sur ce sujet que nous recommandons à votre attention particulière.

Le ministre, Lycurgue J. CONDOYANNIS.

J. K. ANNOPOULOS.

Athènes, le 22 mars, (3 avril 1848.)

Or, maintenant est-il vrai qu'une révolution se préparait ? A-t-on voulu, en contrefaire, faire faire division aux esprits ? ou bien les gens armés qu'on a enrôlés, avaient-ils pour but de défendre le palais-royal, dans le cas d'une émeute ? Voilà ce que tout le monde se demande. En attendant, le 6 avril tant redouté passa, et la célébration de l'anniversaire du jour et la nuit de cette fête un spectacle curieux. Les rues étaient encombrées de soldats qu'on avait fait venir de toutes parts, des patrouilles innombrables parcouraient la ville, et les troupes sortaient de dans les casernes prêtes à marcher. Le peuple cependant, tout abasourdi et tranquille, mais les ministériels attribuaient cette insouciance et cette tranquillité à la menace, si un mouvement quelconque s'opérait, de brûler les maisons des chefs de l'opposition et d'en massacrer les propriétaires. Quoi qu'il en soit, on a fait défiler les troupes sous le palais royal pour saluer S. M., et cette manifestation s'est renouvelée à l'église. C'est le soir seulement que les élèves de l'Université, en corps, ont parcouru la ville, aux cris de *Vive la garde nationale !* sans y associer celui de *Vive le Roi ! Vive l'armée !*

Le 6 avril s'est donc passé tranquillement ; mais pourrait on se dire à l'abri de tout événement ? Je n'oserais pas l'affirmer.

Le 6 avril a été signalé par un acte de justice et de clémence qui fait honneur au ministère actuel. Il a nommé des promotions qu'on avait l'habitude de faire dans ce jour, S. M. a publié l'ordonnance d'amnistie suivante :

OTHON, par la grâce de Dieu, etc.

Voulant célébrer la fête nationale du 25 mars par un acte de condescendance et de clémence paternelle envers ceux qui ont participé aux délits commis :

1. A Gythium, au mois de mars 1847, à l'occasion des élections municipales ;

2. Dans la commune d'Abias, au mois de juin de la même année, à l'occasion des élections municipales et des élections des députés ;

3. En Acarnanie et en Eubée, au mois de juillet et août de la même année, dans les collisions armées ;

4. Dans l'éparchie de Naupacte, au mois d'août la même année, également dans des collisions armées ;

5. En Phthiotide, au mois de septembre, dans les collisions qui ont eu lieu entre le lieutenant-colonel Vlachos, le lieutenant-colonel Velenza et leurs adhérens, et la force armée du gouvernement ;

Sur la proposition de notre conseil des ministres, nous avons arrêté et ordonnons :

Nous accordons amnistie à tous ceux qui ont pris part aux délits commis dans les circonstances ci-dessus déterminées. Nous accordons également amnistie au colonel Evangheli Condoyanni, au major Evangheli Balatzos et à leurs adhérens n'ayant point pris part aux circonstances susmentionnées, mais ayant déserté hors du royaume ;

2. Ceux des ci-dessus nommés qui n'ont pas encore fait leur soumission, jouiront du bienfait de la présente amnistie à la condition de faire leur soumission dans le terme de trente jours et de se présenter à quelqu'une des autorités du royaume ;

3. Quant à l'amnistie du vice-commandant de Naupacte, major Antoine Botzaïti, et aux généraux Grizioti et Th. Grivas, nous nous réservons de prononcer ultérieurement ;

4. La présente ordonnance ne s'étend pas jusqu'aux réclamations d'indemnités que pourront élever les communes ou les particuliers.

Ne're ministre au département de la justice est